



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Projet Régional de l'Enseignement Agricole 2024-2028

Version finale

Mars 2025



DAAF Mayotte

Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Mayotte

Table des matières

Préface du Directeur	4
1. Présentation du contexte	5
1.1. Elaboration du PREA.....	5
1.1.1. Le PREA un outil d'orientation stratégique de l'enseignement agricole	5
1.1.2. Méthode d'élaboration du PREA 2024-2028	5
1.1.3. Deux importants documents cadres	5
1.2. Le contexte territorial.....	7
1.2.1. Particularités du territoire.....	7
1.2.2. Portrait de l'agriculture en 2020	8
1.2.3. Défis à relever pour le secteur agricole.....	10
1.2.4. Focus sur l'Education.....	11
2. L'enseignement agricole à Mayotte	12
2.1 Présentation des établissements d'enseignement agricole.....	12
2.1.1. Un établissement public national.....	12
2.1.2. Trois Maisons familiales et rurales	13
2.2. Carte des formations.....	13
2.2.1. Formations scolaires.....	13
2.2.2. Formation continue et par apprentissage.....	14
2.3. Evolution des effectifs	15
2.3.1. Effectifs scolaires.....	15
2.3.2. Effectifs d'apprentis et d'adultes	15
2.4. Animation du territoire et développement.....	16
2.4.1. Enseigner à Produire Autrement : Un projet au service de l'agroécologie et des transitions.....	16
2.4.2. L'agroécologie dans l'enseignement agricole	17
2.5. Coopération internationale.....	17
3. Bilan du PREA 2019-2023	18
4. Projet régional 2024-2028.....	23
Axe 1 : Renforcer l'attractivité de l'enseignement agricole tout en répondant aux besoins en compétences du territoire	23
Axe 2 : Favoriser l'insertion sociale, scolaire et professionnelle des apprenants.....	24

Axe 3 : Renforcer la mobilisation des acteurs de l'enseignement agricole pour accompagner et promouvoir la transition agro-écologique, l'agriculture biologique, le développement durable et la préservation des ressources, la convergence vers la souveraineté alimentaire du territoire.....	26
Axe 4 : Développer l'ouverture sur l'extérieur des acteurs de l'enseignement agricole et la coopération internationale	28
Conclusion	29

Préface du Directeur

Dans un département français aussi singulier que Mayotte, l'agriculture joue un rôle social et nourricier primordial par son caractère familial et constitue souvent un moyen d'autosuffisance alimentaire ou un complément de revenu.

Néanmoins, en réponse au dynamisme démographique, plusieurs productions animales et végétales se développent et s'organisent (filiale laitière, volaille, fruits et légumes) avec l'appui des financements européens et des structures d'accompagnement. Les besoins de structuration des filières, de professionnalisation/développement des exploitations agricoles, de renouvellement des générations et d'un développement durable sont clairement identifiés pour l'avenir (cf. Plan Régional d'Agriculture Durable 2023-2029).

La formation agricole représentée par quatre établissements (un établissement public et trois maisons familiales et rurales) a un rôle à jouer pour accompagner l'avenir de l'agriculture mahoraise.

Aussi, l'élaboration d'un nouveau projet régional de l'enseignement agricole (PREA) pour la période 2024-2028 est-il important pour tracer une feuille de route pour cette période.

Les actions du PREA 2024-2028 s'organisent autour de quatre axes :

- Axe 1 : Renforcer l'attractivité de l'enseignement agricole tout en répondant aux besoins en compétences du territoire
- Axe 2 : Favoriser l'insertion sociale, scolaire et professionnelle des apprenants
- Axe 3 : Renforcer la mobilisation des acteurs de l'enseignement agricole pour accompagner et promouvoir la transition agro-écologique, l'agriculture biologique, le développement durable et la préservation des ressources, la convergence vers la souveraineté alimentaire du territoire
- Axe 4 : Développer l'ouverture sur l'extérieur des acteurs de l'enseignement agricole et la coopération internationale

J'adresse mes remerciements à toutes les personnes qui ont permis l'élaboration de ce projet. Celui-ci constitue désormais, un outil indispensable d'aide à la décision, qui je l'espère, sera efficace, au regard des réalités socio-économiques du territoire.



Bastien CHALAGIRAUD
Directeur de la Direction de
l'alimentation, de l'agriculture et de la
forêt de Mayotte

1. Présentation du contexte

1.1. Elaboration du PREA

1.1.1. Le PREA un outil d'orientation stratégique de l'enseignement agricole

Le Projet régional de l'enseignement agricole, dont l'élaboration est de la seule responsabilité des DRAAF/DAAF, est un projet stratégique qui vise à orienter et piloter l'enseignement agricole dans la région sur une période de 5 ans. Il doit à ce titre décliner la politique nationale, prendre en compte le contexte régional (y compris le système éducatif), être en cohérence avec les documents stratégiques susceptibles d'orienter l'évolution de l'enseignement en région, fournir aux projets d'établissement des références communes et faciliter l'action des DRAAF/DAAF, en tant qu'autorités académiques (Circulaire DGER/SDEPC/C2005-2014 du 19 octobre 2005).

1.1.2. Méthode d'élaboration du PREA 2024-2028

Le PREA 2024-2028 a été élaboré dans la continuité du premier PREA 2019-2023 dont le bilan est présenté dans la 3^{ème} partie de ce document.

Dans un premier temps il a fait l'objet de plusieurs séances de travail (2/04/2024, 3/07/2024, 12/09/2024, 13/11/2024) avec les cadres du SFD et les responsables des quatre établissements de l'enseignement agricole, afin de dresser le bilan du PREA 2019-2023, définir les axes stratégiques et actions à mettre en œuvre, ainsi que les indicateurs de suivi.

Dans un deuxième temps il a été présenté aux principaux partenaires institutionnels, professionnels et associatifs au comité d'orientation stratégique et de développement agricole (COSDA) plénier du 12 mars 2023.

Le PREA 2024-2028 a été élaboré avant le cyclone tropical Chido qui a frappé de plein fouet l'ensemble de l'île de Mayotte le 14 décembre 2024, avec des conséquences dévastatrices pour le territoire et la population. Les rafales observées ont dépassé les 200 km/h. Il s'agissait d'un cyclone d'une ampleur inédite depuis plus de quatre-vingt-dix ans pour Mayotte.

Il a été convenu que certaines actions seraient mises en œuvre, voire redéfinies, à la lumière des dispositions qui seront prises dans le cadre de la politique de reconstruction du territoire (plan « Mayotte debout », loi d'urgence, ...).

1.1.3. Deux importants documents cadres

Plusieurs documents d'orientations stratégiques pour le territoire, d'élaboration récente, ont influé la réflexion menée sur les actions du PREA 2024-2028. Il s'agit en particulier du PRAD 2023-2029 et du CPRDFOP 2023-2027.

Le **projet régional de l'agriculture durable** (PRAD) de Mayotte 2023-2029 approuvé par arrêté préfectoral n°2024-DAAF-727 du 11/09/2024. Il constitue un document de planification, riche et très varié, permettant de fixer les grandes orientations de la politique agricole, agroalimentaire et agro-industrielle dans la région. Il est le fruit d'une large concertation et d'une réflexion qui s'appuie sur plusieurs travaux stratégiques (Orientations Stratégiques pour l'Agriculture de Mayotte 2020-2030 du Département de Mayotte, stratégie de développement de l'agriculture, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture à Mayotte élaborée en 2019, Etats généraux de l'agriculture de 2020 (EGA 2020), Plan de souveraineté alimentaire de Mayotte (PSA), déclinaison locale du Plan stratégique national (PSN) du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) 2023-2027...).

Le PRAD 2023-2029 définit des objectifs/actions en réponse aux 5 enjeux identifiés :

1. Améliorer l'accès au foncier

2. Soutenir la professionnalisation de l'agriculture et améliorer les conditions d'exploitation
3. Soutenir la structuration des filières et la montée en gamme des produits de l'agriculture et valoriser les modèles agricoles mahorais
4. Promouvoir l'agriculture mahoraise
5. Accompagner les acteurs agricoles dans leurs démarches financières

Les actions du PREA font écho aux enjeux 2,3 et 4 du PRAD.

Le PRAD 2023-2029 est disponible sur le site de la DAAF :

<https://daaf.mayotte.agriculture.gouv.fr/plan-regional-d-agriculture-durable-prad-2023-2029-a682.html>

Le **Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (CPRDFOP) 2023-2027** signé le 10/10/2024.

Destiné aux jeunes à la recherche de qualification professionnelle, aux salariés qui veulent se réorienter ou acquérir plus de compétences, aux entrepreneurs (des PME) qui ont besoin de se former, pour acquérir davantage d'autonomie dans la gestion de leurs structures, le CPRDFOP se veut répondre aux attentes des futurs bénéficiaires à l'horizon 2027 et plus.

Les priorités du CPRDFOP Mayotte 2023-2027 s'organisent en cinq orientations stratégiques :

- Orientation 1 : la formation professionnelle : levier pour le développement économique de Mayotte
- Orientation 2 : garantir l'accès à un service public d'orientation, en tout point du territoire et quel que soit le statut de la personne.
- Orientation 3 : la synergie des acteurs de l'emploi, formation, orientation professionnelle : pour un meilleur pilotage, suivi et mise en œuvre du CPRDFOP
- Orientation 4 : dynamiser l'observation socio-économique sur le territoire.

L'enseignement agricole est particulièrement concerné par l'orientation 1.

Le CPRDFOP est disponible sur le site du CARIF-OREF

<https://www.cariforef-mayotte.yt/wp-content/uploads/2024/11/CPRDFOP-Mayotte-2023-2027-Version-signee.pdf>

Les axes 1 et 3 du PREA 2024-2028 sont en cohérence avec l'orientation n°1 du CPRDFOP 2023-2027.

1.2. Le contexte territorial

1.2.1. Particularités du territoire

Situé dans l'océan Indien, le département de Mayotte est constitué de deux îles principales, Grande-Terre (365 km²) et Petite-Terre (10 km²), et d'une trentaine de petits îlots parsemés dans un lagon de plus de 1 100 km².



Partie orientale de l'archipel des Comores, Mayotte est distante d'environ 70 km de l'île d'Anjouan et de 300 km de la côte Nord-Est de Madagascar.

Avec 375 km² de superficie totale, Mayotte est l'un des plus petits départements français. Environ 9 000 km la séparent de la métropole et 1 500 km de la Réunion.



Mayotte est une île volcanique au relief accidenté et à la végétation tropicale qui connaît deux saisons principales (une saison chaude et pluvieuse et une saison plus fraîche et sèche). 63 % de la surface de Grande-Terre se caractérise par des pentes supérieures à 15 % et/ou se situent à plus de 300 m d'altitude.

Mayotte est surnommée « l'île aux parfums » pour ses senteurs de vanille, de jasmin et d'ylang-ylang ou « l'île au lagon » en référence à son lagon fermé, réputé pour être l'un des plus grands et des plus beaux du monde. Il est délimité par un récif corallien de près de 160 km de long et dont l'ensemble comprend une biodiversité particulièrement riche.

Au 1^{er} janvier 2024, la population de Mayotte est estimée par l'INSEE à 321 000 personnes. Elle a augmenté de 3,8 % par an en moyenne entre 2012 et 2017.

(<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4632225>)

La population mahoraise est issue d'un métissage entre des populations d'origine bantoue et différentes vagues d'immigration, principalement malgaches. Le français est la langue officielle mais l'utilisation du « shimaoré » (origine bantoue) et du « shibushi » (origine malgache) est majoritaire

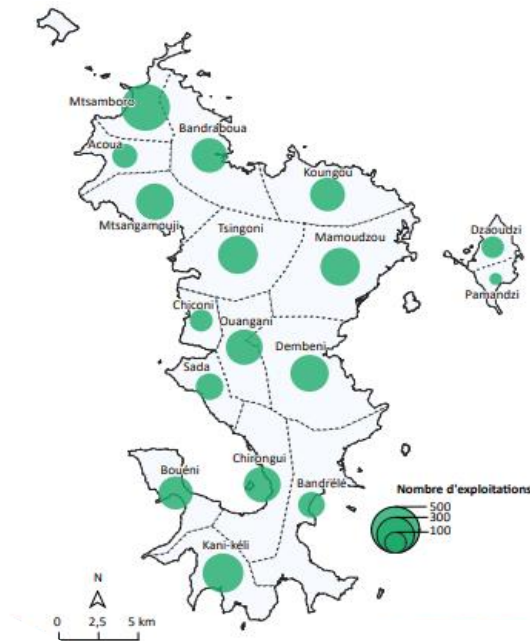
dans la conversation courante. L'islam est la religion principale sur l'île (plus de 90% des Mahorais sont de confession musulmane).

Mayotte est marquée par les particularités suivantes :

- Une **densité de population** de plus de 800 habitants par km². Cette densité de population est **l'une des plus élevée du territoire nationale** (la densité de population en Ile de France est de 1 026 habitants par km²) ;
- Une **population très jeune** (en 2017 la moitié de la population avait moins de 18 ans – donnée INSEE) avec un **fort taux de natalité** (4,6 enfants par femme en 2021 contre 1,84 pour la France métropolitaine - données INSEE « Les chiffres clés Mayotte » août 2023) ;
- Le **plus fort taux de pauvreté**. 77% de la population vit sous le seuil de pauvreté contre 11% en métropole, 36% à La Réunion et 53% en Guyane. L'INSEE a établie qu'en **2018, près de 110 000 mineurs étaient en situation de pauvreté à Mayotte, soit 80 % des enfants** (INSEE « Les inégalités de niveau de vie se sont creusées » - juillet 2020) ;
- Un **PIB très faible** au regard des autres territoires : le PIB par habitant est de 9 978€ à Mayotte contre 15 659€ en Guyane, 23 423€ à La Réunion, et 37 431€ en France métropolitaine (données INSEE 2021 – « PIB en euros par habitant ») ;
- Un **faible taux de qualification de la population**. En 2018, seules 27 % des personnes de 15 ans ou plus sorties du système scolaire possédaient un diplôme qualifiant, contre 72 % en métropole (INSEE – « L'insertion sur le marché du travail à Mayotte » - septembre 2019) ;
- Des **difficultés dans la maîtrise des savoirs de base** (y compris numérique). Selon l'INSEE, en 2014, à Mayotte, **4 jeunes sur 10 étaient en grande difficulté à l'écrit**. Par ailleurs, l'INSEE a également mis en exergue qu'en 2019, 15 % des personnes de 15 ans ou plus n'ont pas utilisé Internet au cours de l'année, tandis que 38 % des usagers manquent d'au moins une compétence numérique de base et 2 % sont dépourvus de toute compétence. Ainsi, l'illectronisme, ou illettrisme numérique, concerne 17 % de la population. Une personne sur quatre ne sait pas s'informer et une sur cinq est incapable de communiquer via Internet (INSEE première – octobre 2019) ;
- Un **très faible taux d'emploi et le plus fort taux de chômage de tous les territoires nationaux** : le taux d'emploi des 15-64 ans n'était que de 30% en 2022 contre 42% en Guyane, 49% à La Réunion et 68,13% en France métropolitaine. Le taux de chômage s'élève à 34% contre 15,6% en Guyane, 17,1% à La Réunion et 7,2% en France métropolitaine ;
- Une **offre de soin très en deçà des standards nationaux** : en 2019, Mayotte compte 54 généralistes, 36 spécialistes et 5 dentistes pour 100 000 habitants contre 139, 177 et 64 en métropole (INSEE – analyse Mayotte – juillet 2021). Par ailleurs, Mayotte connaît toujours des maladies infectieuses comme l'hépatite A, le choléra ou la fièvre typhoïde. Des foyers importants de gale ont également été identifiés début 2022. Mayotte est également exposé au paludisme et à la dengue (rapport d'information du Sénat déposé le 27 juillet 2022).

1.2.2. Portrait de l'agriculture en 2020

Selon le recensement agricole 2020, Mayotte compte **4 312 exploitations** dont 36 % sont situées sur les communes de Mtsamboro, Kani-Kéli, Tsingoni et Mamoudzou. 1330 exploitations agricoles sont inscrites à la MSA à titre principal ou secondaire et 2557 ont un n° SIRET.



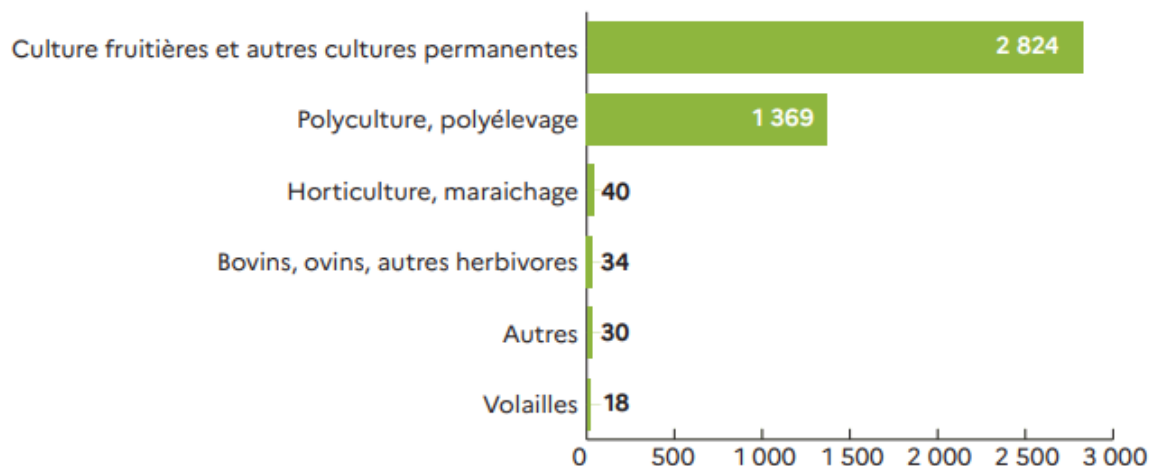
Ces exploitations couvrent en moyenne 1,45 hectare. La catégorie des micro-exploitations (dégageant moins de 25 000 € de production brute standard) domine, représentant 79 % de la superficie totale.

En 2020, la surface agricole utilisée est de **5 960 hectares**. Elle couvre seulement 16 % du territoire. Mtsamboro et Ouangani figurent parmi les communes ayant le plus de surfaces valorisées. Les cultures fruitières représentent près des deux tiers de la SAU avec 3 800 ha. Viennent ensuite les tubercules qui occupent 1300 ha.

Deux tiers des exploitations agricoles mahoraises sont orientées en « Cultures fruitières et autres cultures permanentes ». L'organisation des exploitations s'appuie alors sur le « jardin mahorais » (polyculture qui présente un couvert végétal agroforestier très

varié, dense et entremêlé) qui représente 90% de la surface agricole utilisée. Plus de 30 % des exploitations sont spécialisées en « Polyculture, polyélevage ». Les exploitations clairement spécialisées dans d'autres orientations (maraîchage, élevage, aviculture, plantes aromatiques ou autres cultures) sont très peu nombreuses (environ 120, soit moins de 3 %).

Orientation économique des exploitations en 2020



Champ : Mayotte, hors structures gérant des pacages collectifs.

Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

En 2020, l'agriculture assure un emploi permanent pour plus de 9 000 actifs, soit près de 5 600 ETP compte tenu des temps partiels. La force de travail familiale permanente est largement majoritaire avec plus de 60 % des ETP devant les salariés permanents non familiaux (près de 30 % des ETP). Les exploitants et co-exploitants représentent près de la moitié des ETP. Leur âge médian est de 56 ans pour les femmes et 59 ans pour les hommes avec 20 % ayant 67 ans ou plus, et seulement 10 % ont moins de 40 ans. La problématique du renouvellement des chef(fe)s d'exploitation constitue donc dès à présent un sujet majeur.

Le recensement agricole en quelques chiffres

	2020
Exploitations	4 315
Exploitations sous statut individuel	4 285
Exploitations en agriculture biologique ¹	22
Exploitations vendant en circuit court ²	4 298
Chefs d'exploitation, coexploitants et associés actifs (nombre de personnes)	4 320
Part des chefs d'exploitation, coexploitants et associés actifs ayant 60 ans ou plus	43 %
Part des femmes parmi les chefs d'exploitation, coexploitants et associés actifs	48 %
Travail agricole (ETP)³	6 231
Actifs agricoles	9 030
SAU totale (ha)	6 000
dont Jardins Mahorais	5 400
dont bananes	2 200
tubercules	1 300
fruits	1 500
autres (PAPAM ...)	400
SAU moyenne (ha)⁴	1,4
Cheptel (millier d'UGB)	10 900

1. Certifiée ou en conversion (cahier des charges officiel).

2. Fleurs et plantes exclues en 2010.

3. Hors prestations de service (ETA, Cuma...).

4. Y compris exploitations sans SAU.

Champ : Mayotte, hors structures gérant des pacages collectifs.

Source : Agreste - Recensement agricole (résultats provisoires)

Toutes les données et cartes issues du recensement agricole 2020 sont disponibles sur le site de la DAAF

<https://daaf.mayotte.agriculture.gouv.fr/recencement-agricole-r41.html>

L'industrie agroalimentaire régionale est en pleine expansion et très diversifiée, en particulier avec le développement des grandes filières dans lesquelles la région commence à s'affirmer : la filière poulet de chair ou pondeuses est en progression depuis l'inauguration de l'abattoir de volaille en 2021 ; de même, la filière lait via Uzuri wa dzia connaît une progression significative, avec des objectifs ambitieux de doublement de la production en 2025.

La structuration, le regroupement en association ont permis la création d'outils de transformation et entraîné la renaissance de filières emblématiques de l'île telles que le café/cacao et la vanille, avec des résultats remarquables allant de 65 kg de vanille verte en 2018 à 1,6 tonne récoltée en 2023.

1.2.3. Défis à relever pour le secteur agricole

Le Plan régional de l'agriculture durable de Mayotte (PRAD) 2023-2029 identifie huit besoins pour permettre de relever les défis du secteur agricole :

1. Soutenir la résilience des petites exploitations agricoles et favoriser leur transition vers l'agriculture formelle,
2. Accompagner le développement d'exploitations professionnelles, en favorisant les installations aidées et les projets de modernisation des exploitations, afin de développer la production agricole locale en réponse aux besoins du marché,
3. Assurer la sécurité sanitaire des consommateurs, en améliorant la traçabilité des produits et les conditions de transformation et de commercialisation de la production locale, et favoriser le développement de l'utilisation des signes de qualité,
4. Améliorer les compétences des actifs du secteur agricole et agroalimentaire à travers la formation et l'élaboration et la diffusion de références locales par le dispositif de recherche-formation-innovation,

5. Aménager le milieu rural (pistes agricoles et forestières, hydraulique agricole collective) et mettre en place des opérations foncières innovantes pour permettre aux jeunes d'accéder au foncier agricole dans des conditions juridiques sécurisées,
6. Doter les filières agricoles ayant un potentiel de développement d'outils performants de transformation et de commercialisation des produits agricoles,
7. Mieux protéger la forêt et les espaces naturels (mangroves, zones humides) et la biodiversité de ces milieux,
8. Améliorer la qualité de vie en milieu rural par la mise en place d'infrastructures gérées par les communes ou communautés de communes et par l'enrichissement de la vie culturelle locale.

L'enseignement agricole a toute sa place pour contribuer à relever ses défis à l'avenir, en particulier dans l'accompagnement du développement d'exploitation professionnelle et dans l'amélioration des compétences.

1.2.4. Focus sur l'Education

Les chiffres clés de l'éducation nationale

A la rentrée 2024, Mayotte comptait 117 226 écoliers, collégiens et lycéens (114 610 en 2023) :

- 65 526 élèves du premier degré
- 51 700 élèves du second degré
 - 30 655 collégiens (22 collèges)
 - 21 045 lycéens (11 lycées) dont 4 669 lycéens professionnels

Les effectifs détaillés de la rentrée 2024 sont disponibles sur le site de l'Académie de Mayotte

<https://www.ac-mayotte.fr/constat-de-rentree-122128>

L'Académie de Mayotte fait face à des défis uniques, notamment une croissance démographique soutenue (+ 14% entre 2020 et 2024) et des besoins éducatifs en constante évolution.

Effectifs des élèves de l'Académie de Mayotte en 2014, 2017 et 2020

	2014	2017	2020
Préélémentaire	16 568	16 705	18 792
Elémentaire	33 683	36 342	35 412
Collège	24 612	28 404	29 720
Enseignement général et technologique	7 869	10 505	12 823
Enseignement professionnel	4 705	4 970	6 027
	87 437	96 926	102 774

Eléments du projet académique 2023-2027

Le projet académique 2023-2027 intitulé « Bien-être à l'école pour mieux apprendre et réussir sa vie. De la maîtrise des savoirs fondamentaux à l'excellence académique et professionnelle » se décline par des **principes d'engagement** sur la base de l'acronyme **RESPECT**. Outre cette déclinaison, il s'agit de partager ensemble un projet qui s'inscrit dans le :

- respect de Mayotte, de son territoire et de sa jeunesse, de son ambition économique, sociale, environnementale, culturelle au sein de notre nation et de l'Europe ;
- respect de l'académie et de ses personnels, des collectivités, de l'Etat et de leurs services, en renforçant nos capacités d'accueil, en sécurisant les environnements et en adaptant notre gouvernance aux besoins ;
- respect de l'école de la maternelle à l'université, des équipes éducatives et de nos partenaires dans leurs missions de transmission de valeurs communes à notre République, de la maîtrise

de la langue française à l'écrit comme à l'oral, et de notre capacité à créer les conditions de perspectives pour chacun tout en cherchant à élargir les temps éducatifs de nos enfants ;

- respect des élèves et de leur famille au regard de leur potentiel, de leurs différences et du projet qu'ils doivent construire, des perspectives que l'on doit leur offrir ;
- respect des apprentissages à commencer par les savoirs fondamentaux (lire – écrire – parler – compter) et la dynamique de leurs acquisitions qui doit mobiliser l'ensemble des acteurs et pour ce faire renforcer la formation initiale et continue des enseignants

Les actions envisagées sur la période 2023-2027 s'articulent autour des axes suivants, sur la base de l'acronyme **RESPECT** :

- **R**enforcer l'école
- **E**ncourager la promotion des personnels
- **S**écuriser les parcours
- **P**articiper à l'élaboration des projets de vie
- **E**xpérimenter structurellement des parcours en cycle adaptés dès le collège, pour garantir les acquisitions du cycle 3 à la sortie du collège
- **C**oopérer en mobilisant toutes les ressources
- **T**ravailler en partenariat

Le projet académique 2023-2027 est disponible en ligne

https://www.ac-mayotte.fr/sites/ac_mayotte/files/2023-08/projet-acad-mique-2023-2027-19632.pdf

2. L'enseignement agricole à Mayotte

L'enseignement agricole est représenté à Mayotte par un établissement public national et trois maisons familiales et rurales.

2.1 Présentation des établissements d'enseignement agricole

2.1.1. Un établissement public national

Mayotte présente la particularité d'avoir un seul Etablissement Public National d'Enseignement et de Formation Professionnel Agricole situé à Coconi (commune de Ouangani).

Genèse

L'histoire de l'enseignement agricole à Mayotte commence fin 1977, avec la création à Coconi, dans la partie centrale de l'île, du premier centre de formation professionnelle avec un statut associatif.

Le lycée agricole public voit le jour avec le décret n° 94-1058 du 08 décembre 1994, sous statut EPN (Etablissement Public National). La présidence de son conseil d'administration est confiée au Directeur de l'Agriculture et de la Forêt de Mayotte, qui assure par ailleurs la fonction d'autorité académique concernant l'enseignement agricole pour le territoire. Une exploitation agricole annexée devient partie intégrante de l'EPN, puis c'est le Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (CFPPA créée en 2002), l'atelier agroalimentaire et plus récemment le CFA.

Caractéristiques

L'EPNEFPA est composé de différents centres :

- Un lycée d'enseignement général et technologique agricole (LEGTA) qui recense 453 élèves et étudiants (rentrée 2024)

- Un Centre de formation professionnelle et de promotion agricole (CFPPA) qui propose des formations continues diplômantes et des formations courtes (60 000 heures au total)
- Un Centre de formation par apprentissage (CFA) avec 34 apprentis au 28/10/2024
- Un atelier agroalimentaire (406 m², abattoir de volailles-lapins et transformation végétale)
- Une exploitation agricole (26 ha, production de lapins, canards, volailles de chair, lait et de maraîchage en agriculture biologique)
- Un pôle de développement

A noter que le cyclone Chido a fortement impacté le 14/12/2024 l'exploitation agricole de l'EPN (destruction des serres, mortalité animale) ; dans la phase de reconstruction, l'orientation actuelle de l'exploitation pourrait évoluer et un nouveau projet d'exploitation sera défini.

2.1.2. Trois Maisons familiales et rurales

Les Maisons familiales et rurales (MFR) sont des établissements privés du rythme approprié de l'enseignement agricole sous contrat avec le ministère en charge de l'agriculture. Elles sont régies par les articles L.813-9 et R.813-42 à R.813-55-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM).

Au niveau national, les MFR sont organisées sous forme associative et elles se caractérisent par leur approche éducative spécifique et leur pédagogie qui associe la formation générale et la formation professionnelle en étroite relation avec les réalités du terrain (alternance entre des périodes de formation en centre et des périodes de formation en milieu professionnel), l'accueil en internat et en petits groupes, le suivi personnalisé des élèves, l'implication des parents et des entreprises, l'émergence du projet de chacun, le rôle d'accompagnateur des formateurs, la mobilité et l'ouverture au monde.

A Mayotte, il existe actuellement trois MFR réparties sur le territoire.

	MFR Nord	MFR Sud	MFR Est
Localisation	Mtsamboro	Chirongui	Doujani
Date de création	2016	2017	2021
Effectifs rentrée 2024	159	78	59

Un projet de contractualisation pour la création de la MFR de M'Tsangamouji est en cours.

Les MFR de Mayotte sont structurées au niveau local au sein d'une fédération départementale des MFR dont la présidence est assurée par Madame Sophiata SOUFFOU, également présidente de la MFR Sud.

2.2. Carte des formations

2.2.1. Formations scolaires

A la rentrée 2024, il y avait au total 749 élèves et étudiants dans les quatre établissements de l'enseignement agricole de Mayotte répartis dans des formations générales, technologiques et professionnelles.

	LEGTA de Coconi	MFR Nord Msamboro	MFR Sud Chirongui	MFR Est Doujani
4 ^{ème} de l'enseignement agricole	X	X	X	X
3 ^{ème} de l'enseignement agricole	X	X	X	X
CAPA Agriculture des régions chaudes	X			
CAPA Services Aux Personnes et Vente en Espace Rural	X			X
CAPA Métiers de l'agriculture		arboriculture	horticulture	
2de Générale et technologique	X			
Bac techno Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (aménagement)	X			
Bac Pro Conduite et gestion de l'entreprise agricole (polyculture-élevage)	X	X		
Bac Pro Conduite des productions horticoles	X			
Bac Pro Services aux personnes et animation dans les territoires	X			
BTSA Développement, animation des territoires ruraux	X			
Effectifs scolaires à la rentrée 2024	453	159	78	59

2.2.2. Formation continue et par apprentissage

Les formations diplômantes proposées au Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (CFPPA) et au Centre de formation d'apprentis (CFA) sont présentées ci-dessous :

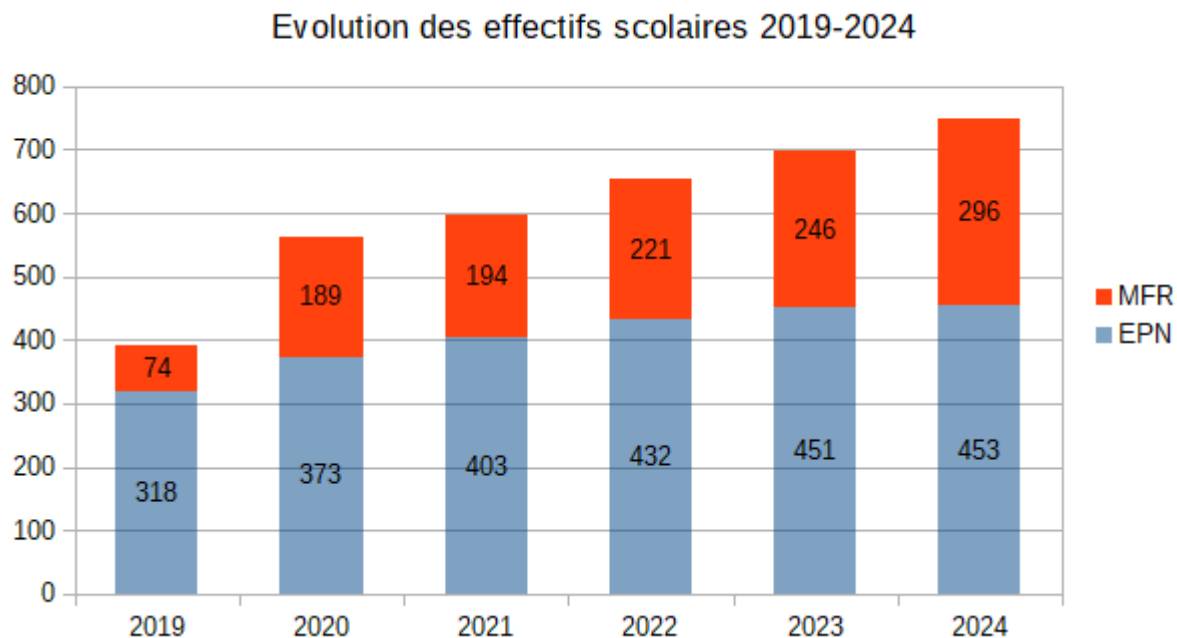
Intitulé de la formation	Niveau	Code RNCP	Apprentissage	Formation continue
CAPA jardinier paysagiste	3	RNCP38386		X
CAPA Agricultures des régions chaudes	3	RNCP38854		X
BPA ouvrier maraîcher	3	RNCP39067		X
BPA ouvrier d'élevage de ruminants et de culture	3	RNCP39065		X
BP Responsable d'entreprise agricole	4	RNCP38093		X
BP Aménagements paysagers	4	RNCP38314		X
BTSA Qualité, alimentation, innovation et maîtrise sanitaire (BIOQUALIM)	5	RNCP36937		X
Assistant Maternel et Garde d'Enfant (AMGE)	3	RNCP37795		X
CAPA Opérateur en industries agroalimentaires	3	RNCP38876	X	
BP Conducteur de ligne de production alimentaire	4	RNCP39156	X	
BTSA Gestion et protection de la nature (GPN)	5	RNCP38351	X	
BTSA Développement de l'agriculture des régions chaudes (DARC)	5	RNCP38651	X	

En complément des formations diplômantes, le CFPPA de Coconi propose des formations courtes destinées aux agriculteurs et aux salariés agricoles et des formations destinées aux conseillers agricoles dans ses différents domaines de compétence (organisation-gestion-pilotage, productions végétales, élevage de volaille, transformation, espaces verts, Certibiocide, Certiphyto).

2.3. Evolution des effectifs

2.3.1. Effectifs scolaires

Entre 2019 et 2024, les effectifs scolaires ont augmenté au total de 91% (42% pour l'EPN et 300% pour les MFR).



Les effectifs scolaires ont évolué à la hausse au fur et à mesure de l'ouverture des classes dans les MFR, surtout 3^{ème}, 4^{ème} et CAPA ; ils sont passés de 562 élèves et étudiants à la rentrée 2020 à 749 à la rentrée 2024, soit une augmentation de 33% en 5 ans.

	RS 2020	RS 2021	RS 2022	RS 2023	RS 2024
Cycle orientation collège 4 ^{ème} EA	75	84	97	104	87
Cycle orientation collège 3 ^{ème} EA	88	87	118	121	111
CAPA Agriculture des régions chaudes	51	48	55	58	49
CAPA SAPVER	40	50	53	70	77
CAPA Métiers de l'agriculture	87	72	82	89	80
2nd GT	27	26	27	28	28
BAC TECHNO STAV (aménagement)	0	27	47	49	46
BAC PRO CGEA	41	35	38	60	84
BAC PRO Conduite prod horticoles	40	37	47	45	43
BAC PRO Serv pers territoire	85	83	83	94	89
BTSA DATR	28	48	50	49	55
TOTAL	562	597	697	767	749

2.3.2. Effectifs d'apprentis et d'adultes

L'effectif total des apprentis a augmenté au fur et à mesure que de nouvelles formations s'ouvraient au CFA : CAPa Opérateur en Industrie Agroalimentaire (décembre 2020), BTSA Gestion et Protection de la Nature (septembre 2022), CAPa Agricultures des régions chaudes (janvier 2023), BTSA

Développement de l'agriculture dans les régions chaudes (septembre 2023) et BP Industrie agroalimentaire (avril 2023). Il est passé de 30 à 52 entre 2020 et 2024, soit une augmentation de 73%

Les formations continues diplômantes du CFPPA, dépendantes des marchés du Conseil départemental, ont connu une chute en 2023 et 2024, avec la mise en œuvre du seul titre professionnel Assistant maternel/Garde d'enfants (AMGE) en 2024.

Les formations courtes du CFPPA sont en nette progression sur la période 2020-2024 (+73%).

	Indicateur	2020	2021	2022	2023	2024	2020/2024
CFPPA	Formations diplômantes (Heures stagiaires)	32 816	21 373	50 066	0	2 205	-93%
	Formations courtes (heures stagiaires)	5 596	12 081	12 623	11 766	8 654	55%
CFA	Nombre d'apprentis (au 31/12)	30	18	18	40	52	73%

2.4. Animation du territoire et développement

2.4.1. Enseigner à Produire Autrement : Un projet au service de l'agroécologie et des transitions

Lancé en 2020, le plan national "Enseigner à Produire Autrement pour les transitions et l'agroécologie" (EPA2) a pour ambition de transformer l'enseignement agricole, afin de répondre aux enjeux de la transition écologique et de l'agroécologie. Ce programme, d'une durée de quatre ans, place les apprenants au cœur des dynamiques de changement, et vise à intégrer ces principes dans toutes les dimensions de l'enseignement agricole.

Dans cette optique, l'initiative mobilise l'ensemble de la communauté éducative, des enseignants aux encadrants, en passant par les personnels techniques des établissements agricoles, les exploitations agricoles et les ateliers technologiques. L'objectif est d'accompagner les jeunes dans l'acquisition de compétences et de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, tout en favorisant leur engagement dans les processus de transition vers des modèles plus durables et résilients.

Au cœur de ce projet, l'agroécologie se veut une approche globale et inclusive, intégrant à la fois les savoir-faire traditionnels et les innovations techniques. L'enseignement doit permettre aux futurs acteurs du secteur agricole de mieux comprendre les enjeux liés à la biodiversité, à la gestion des sols, à l'utilisation raisonnée des ressources naturelles, tout en prenant en compte les aspects sociaux et économiques des pratiques agricoles.

EPA2 prône une approche participative et ancrée dans la réalité du terrain. Les élèves, à travers des projets pratiques, doivent développer des solutions concrètes et adaptées aux problématiques locales de transition écologique. Les établissements agricoles sont ainsi invités à repenser leurs pratiques pédagogiques en tenant compte des principes de l'agroécologie, tout en tissant des partenariats avec des acteurs du monde agricole, des chercheurs, des associations et des collectivités locales.

Le succès de ce plan repose sur l'implication active de tous les acteurs de la communauté éducative. Les enseignants sont formés aux nouvelles approches pédagogiques, les encadrants soutiennent les initiatives des élèves, et les exploitations agricoles et ateliers technologiques servent de véritables laboratoires d'expérimentation. Le plan favorise également le développement de projets collaboratifs

entre établissements, entreprises agricoles et structures locales, dans le but de diffuser largement les pratiques agroécologiques.

Au-delà de la dimension pédagogique, EPA2 se positionne comme un levier pour le développement d'une agriculture durable, innovante et respectueuse de l'environnement. En formant les générations futures aux pratiques de l'agroécologie, ce plan contribue à construire un modèle agricole plus résilient, en adéquation avec les défis climatiques, sociaux et économiques actuels.

2.4.2. L'agroécologie dans l'enseignement agricole

Le lycée agricole de Coconi à Mayotte a organisé une journée dédiée à l'agroécologie, afin de promouvoir une agriculture durable respectueuse de l'environnement. Cet événement a réuni une conférence et des ateliers pour discuter des enjeux agricoles spécifiques à Mayotte, mettant l'accent sur la préservation des sols, de l'eau et de la biodiversité locale. Il a aussi souligné l'importance de soutenir les agriculteurs dans cette transition, avec des propositions concrètes en matière de formation, de soutien technique et de financement. Les ateliers pratiques ont permis aux participants de se familiariser avec les méthodes agroécologiques, comme la régénération des sols et la gestion des nuisibles, tout en démontrant l'importance des sols vivants pour une agriculture productive et respectueuse de l'environnement. Cette journée a aussi renforcé l'importance de l'éducation à l'agroécologie pour les jeunes générations, préparant ainsi les futurs agriculteurs à relever les défis de demain.

Les éco-délégués du lycée jouent un rôle crucial dans la sensibilisation à la transition écologique, en incitant élèves et personnel à adopter des pratiques éco-responsables. Ils ont organisé des ateliers sur des thèmes tels que le recyclage et la réduction des déchets, et ont collaboré avec l'association Bam Bambou Mayotte pour construire des composteurs géants et des bacs à fleurs en bambou. Ce projet a non seulement réduit les déchets organiques du lycée, mais a aussi permis de produire du compost pour les espaces verts et l'exploitation agricole.

Les Maisons Familiales Rurales (MFR) participent également à la démarche agro-écologique, en privilégiant l'utilisation de matériaux biodégradables et le recyclage. Les apprenants y sont formés à la gestion des déchets et à la réduction de l'empreinte écologique, à travers des projets pratiques comme l'exploitation de la feuille de cocotier pour créer des corbeilles et des bacs de tri sélectif. Cette approche éducative prépare les jeunes à un futur plus durable.

2.5. Coopération internationale

Le Réseau de Formation pour le Développement d'une Agriculture Durable et Solidaire dans l'Océan Indien et en Afrique Australe (REAP AAOI) est un acteur clé dans la promotion de l'agriculture durable dans la région. Co-animé par les lycées agricoles de Coconi (Mayotte) et FORMATERRA (Réunion), ce réseau regroupe 94 établissements de neuf territoires, incluant Madagascar, Maurice, Seychelles, et La Réunion. Son objectif est de favoriser la coopération régionale en matière de formation agricole, tout en soutenant le développement d'un modèle d'agriculture durable, solidaire et résilient. Ce réseau vise à répondre aux défis alimentaires et environnementaux tout en créant des emplois durables pour les jeunes du secteur agricole.

Le lycée agricole de Coconi participe activement au programme Interreg, renforçant les liens régionaux et facilitant la coopération dans le secteur agricole. Cela inclut des actions de formation pour les élèves, stagiaires et professionnels dans des pays comme Madagascar et

les Comores, contribuant à la mise en œuvre de projets de développement durable et à l'acquisition de compétences pour une agriculture plus respectueuse de l'environnement.

Dans le cadre du projet Erasmus+ AGROSYLVIMOB, le lycée de Coconi est également partenaire d'un consortium international visant à créer un référentiel de formation en agroforesterie. Ce projet, qui rassemble des partenaires de cinq pays européens, vise à former des professionnels dans la production légumière et de petits fruits, tout en intégrant des pratiques agroforestières durables. Le projet met en place des parcours de formation, des outils pédagogiques et un dispositif de mobilités internationales pour enrichir les formations des apprenants, en réponse aux enjeux environnementaux actuels.

Enfin, les Maisons Familiales Rurales (MFR) de Mayotte s'engagent à renforcer la coopération régionale en matière de formation agricole, en partageant leur expertise au sein du réseau international, afin de soutenir des initiatives concrètes de développement durable dans la région.

3. Bilan du PREA 2019-2023

Le PREA 2019-2023 était structuré en 4 axes :

1. Renforcer le dispositif de formation en élevant le niveau de qualification et en diversifiant l'offre de formation ;
2. Favoriser l'insertion sociale, scolaire et professionnelle et la qualification professionnelle des apprenants ;
3. Mettre l'agroécologie et le développement durable au cœur des établissements et des actions ;
4. Renforcer les synergies locales et régionales.

On retiendra tout d'abord que pendant cette période, l'axe 1 a été un point fort du PREA 2019-2023. En effet l'enseignement agricole à Mayotte a considérablement augmenté et diversifié son offre de formation, tant au niveau de la formation initiale scolaire (Bac STAV, Bac Pro CGEA, BTSA DATR) que pour l'apprentissage et la formation professionnelle continue.

Pour l'axe 2, la principale avancée concerne les aides sociales allouées aux apprenants, dont les montants ont fortement augmenté. De plus, le CFPPA a su développer et diversifier son catalogue de formations courtes à destinations des exploitants agricoles et des salariés. Par contre il conviendra de poursuivre les actions en matière de pédagogie différenciée (en particulier pour répondre aux difficultés de maîtrise dans les savoirs de base des élèves et étudiants) et d'insertion professionnelle des apprenants.

L'axe 3 constitue également un point fort avec de nombreux projets de développement et de partenariats mis en œuvre en matière d'agroécologie, avec en particulier les actions du plan « enseigner à produire autrement » 2 décliné dans les établissements. Un effort dans la communication des actions développement durable reste toutefois nécessaire à l'avenir.

Enfin dans l'axe 4 le développement des partenariats, de la synergie recherche-développement-formation, et de la coopération internationale ont été au rendez-vous pendant cette période.

Le tableau de la page suivante présente le bilan qualitatif et quantitatif, quand cela a été possible, des treize objectifs qui avaient été définis.

Bilan du PREA 2019-2023

Axe	Objectif	Principales réalisations	Indicateurs de résultat															
AXE 1 : Renforcer le dispositif de formation en élevant le niveau de qualification et en diversifiant l'offre de formation	1.1. Diversifier l'offre de formation du 2nd degré	Ouverture seconde générale à la rentrée 2020 + ouverture du Bac Techno STAV à la rentrée 2021 Ouverture MFR Est à la rentrée 2021 MFR Nord : ouverture du Bac Pro CGEA à la rentrée 2023	+ 122 élèves accueillis dans les MFR entre 2019 et 2024 + 91% d'effectifs scolaires entre 2019 et 2024 (cf. 2.3.1.)															
	1.2. Développer une offre de formation post-bac	Ouverture du BTS DATR à la rentrée 2020 en formation scolaire et BTS GPN (2022) et DARC (2023) par apprentissage	Plus de 70 étudiants pour ces 3 formations (1 ^{ère} et 2 ^{ème} année)															
	1.3. Mettre en place le dispositif de formation par apprentissage	CAPA OIA (décembre 2020), BTS GPN (septembre 2022), CAPA ARC (janvier 2023), BTS DARC (septembre 2023) et BP IA (avril 2023)	De 30 apprentis en 2020 à 52 en 2024 (+73%)															
AXE 2 : Favoriser l'insertion sociale, scolaire et professionnelle et la qualification professionnelle des apprenants	2.1 : Mobiliser les dispositifs existants d'accompagnement social	Augmentation du nombre de bénéficiaires et des montants alloués aux aides sociales	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2020</th> <th>2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Bourses</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>- montants</td> <td>334 795€</td> <td>501 025€</td> </tr> <tr> <td>- bénéficiaires</td> <td>426</td> <td>459</td> </tr> <tr> <td>FSL (montants)</td> <td>28 860 €</td> <td>60 000 €</td> </tr> </tbody> </table>		2020	2023	Bourses			- montants	334 795€	501 025€	- bénéficiaires	426	459	FSL (montants)	28 860 €	60 000 €
		2020	2023															
	Bourses																	
	- montants	334 795€	501 025€															
- bénéficiaires	426	459																
FSL (montants)	28 860 €	60 000 €																
2.2. Développer la pédagogie différenciée																		
2.3. Favoriser l'insertion professionnelle des apprenants																		
2.4. Développer la qualification professionnelle des actifs en milieu rural	Développement des formations courtes du CFPPA à destination des exploitants et salariés	De 5 596 heures stagiaires en 2020 à 8 654 en 2024 (+ 55%)																

Axe 3 : Mettre l'agroécologie et le développement durable au cœur des établissements et des actions	3.1. Faire des exploitations et des ateliers des exemples pour le développement durable et pour l'agroécologie	Mise en œuvre d'EPA2 au sein des établissements Organisation d'événements (printemps de transitions ou journée de l'agro-écologie) et d'ateliers de prévention et de sensibilisation	
	3.2. Favoriser les actions pour « agir » et « consommer » autrement dans les établissements	Organisation d'ateliers dans les établissements	
	3.3. Développer les projets pédagogiques pour promouvoir l'agroécologie et le développement durable	Une trentaine de professionnels et la plupart des classes participent, tous les ans, à des activités de sensibilisation tournées vers l'agroécologie Déploiement d'EPA 2 dans les établissements et un bilan final (mai 2024) Accompagnement des établissements à la déclaration « ma cantine »	
	3.4. Communiquer sur les initiatives de l'enseignement agricole en terme de développement durable		
4. Renforcer les synergies locales et régionales	4.1. Consolider l'ancrage territorial de l'enseignement agricole	Avant la pandémie de coronavirus, il y avait des journées d'informations qui rassemblaient tous les professionnels impliqués dans la création d'une entreprise	
	4.2. Renforcer les partenariats pour l'orientation et le suivi des apprenants		
	4.3. Renforcer les synergies pour le développement de la recherche appliquée	La présence d'un pôle de développement au sein de l'EPN facilite le transfert des résultats de la recherche appliquée et la mise en œuvre d'actions innovantes (ex. Ecophyto, protection intégrée...)	
	4.4. Développer la coopération régionale, européenne et internationale	Accueil de représentants de différents pays (Madagascar, Slovénie, Espagne, Italie) pour un projet de rédaction de référentiels de diplôme en agroforesterie	

4. Projet régional 2024-2028

Ce projet a vocation à définir la stratégie de l'enseignement agricole pour les 5 années en cours et à venir.

Il doit :

- s'inscrire dans le cadre des priorités nationales et être en adéquation avec l'ensemble des autres documents stratégiques de la DAAF,
- répondre aux problématiques, faiblesses identifiées sur le territoire,
- être l'occasion de consolider les partenariats avec les acteurs du territoire concernés par l'enseignement agricole,
- tout en étant réaliste et en fixant des objectifs atteignables.

Les 4 axes de travail identifiés à ce jour :

Axe 1 : Renforcer l'attractivité de l'enseignement agricole tout en répondant aux besoins en compétences du territoire

1. Organiser le recueil des besoins en compétences des acteurs de l'enseignement agricole et des secteurs économiques du territoire et adapter l'offre de formation en conséquence :
 - a. Identifier les besoins en compétences des acteurs économiques du monde agricole (via notamment les instances comme le COSDA)
 - b. Accompagner les acteurs de l'enseignement agricole dans le recueil des besoins en compétences des acteurs : enseignants dans le cadre des suivis de stage, personnels de l'exploitation et de l'atelier, chargé de mission du pôle de développement, chargé de développement du CFA-CFPPA, ... ;
 - c. Participer à l'organisation de la transmission des informations entre les acteurs : DAAF, chambre d'agriculture, partenaires sociaux, ... ;

Indicateurs de suivi :

- Nombre d'accompagnements réalisés,
- Nature et nombre des besoins identifiés,
- Nature et nombre d'actualisations de la carte de formation.

2. Développer l'offre de formation en alternance :
 - a. Développer le nombre de formations par alternance au sein de l'enseignement agricole ;
 - b. Développer le nombre d'alternants formés chaque année ;

Indicateurs de suivi :

- Nombre de formations par alternance par année,
- Nombre d'alternants par année.

3. Augmenter le niveau de qualification : développement d'une offre de formation post-BTS sur le territoire et favoriser la poursuite d'études hors territoire ;

- a. Accompagner la mise en œuvre d'une offre de formation post-BTS sur le territoire (licence professionnelle par exemple) ;
- b. Faire mieux connaître par les apprenants et leurs parents les poursuites d'étude possibles hors territoire ;
- c. Faciliter le départ en mobilité des apprenants : mise en œuvre de partenariats entre les établissements de l'enseignement agricole de Mayotte et ceux des autres DOM ou de la métropole, accompagnement des apprenants aux formalités administratives, accompagnement des apprenants à la préparation au départ en mobilité ;

Indicateurs de suivi :

- Mise en place effective d'une formation post-BTS et nombre d'apprenants concernés par année,
- Nombre d'actions d'information des apprenants et des parents sur les poursuites d'étude hors territoire,
- Nombre de partenariats mis en œuvre par les établissements avec des établissements hors territoire,
- Nombre d'apprenants accompagnés pour un départ en mobilité,
- Nombre de départs en mobilité réalisés par année.

4. Renforcer la communication de l'enseignement agricole notamment sur l'attractivité des métiers offerts par l'enseignement agricole (diversité des débouchés et des parcours professionnels, promotion des métiers notamment d'agriculteurs) :
 - a. Construire les outils de communication adaptés au territoire sur l'offre de formation de l'enseignement agricole : carte scolaire, supports de présentation, fiche pratique/thématique, ... ;
 - b. Aller à la rencontre des personnels enseignant de l'éducation nationale pour faire connaître les métiers et les formations de l'enseignement agricole ;
 - c. Aller à la rencontre des jeunes et de leurs parents :
 - i. Organiser des portes ouvertes dans tous les établissements de l'enseignement agricole ;
 - ii. Participer à tous les forums des métiers, de l'orientation du territoire afin de faire connaître les métiers et filières de formation de l'enseignement agricole ;
 - iii. Organiser des rencontres avec les apprenants de l'éducation nationale ;

Indicateurs de suivi :

- Nombre de supports construits,
- Nombre d'actions d'information sur les métiers et les formations de l'enseignement agricole à destination des acteurs de l'éducation nationale (élèves, parents d'élèves et enseignants), des jeunes et de leurs parents.

Axe 2 : Favoriser l'insertion sociale, scolaire et professionnelle des apprenants

1. Accompagner la montée en compétences des apprenants et des équipes éducatives :
 - a. Conduire les travaux nécessaires à la mise en œuvre d'une pédagogie adaptée pour l'apprentissage des savoirs de base en langue française au sein de tous les

- établissements de l'enseignement agricole et en mesurer l'impact auprès des apprenants ;
- b. Développer les compétences numériques des apprenants ;
 - c. Conduire les travaux nécessaires à la mise en œuvre d'initiative pédagogique innovante et adaptée au sein des établissements de l'enseignement agricole ;
 - d. Renforcer les partenariats avec l'EN afin de favoriser la montée en compétences des équipes éducatives ;

Indicateurs de suivi :

- Mise en œuvre effective d'une pédagogie adaptée pour l'apprentissage des savoirs de base et nombre d'apprenants concernés par année,
- Nombre d'apprenants ayant été accompagnés sur le développement des compétences numériques et actions mises en œuvre,
- Nombre d'initiatives pédagogiques innovantes et adaptées mises en place au sein des établissements et nombre d'apprenants concernés par année,
- Nombre et nature des partenariats entre l'EA et l'EN afin de favoriser la montée en compétences des équipes éducatives.

2. Renforcer l'accompagnement social des apprenants afin de favoriser la réussite scolaire et l'insertion professionnelle :

- a. Faire connaître et accompagner les familles pour l'accès aux bourses et aux fonds sociaux ;
- b. Faciliter l'accompagnement des apprenants en situation de handicap : rapprochement avec l'éducation nationale afin de partager les échanges de pratiques, prise de contact avec la MDPH afin de fluidifier l'instruction des demandes de reconnaissance
- c. Accompagnement personnalisé et renforcé des apprenants en précarité sociale et administrative : accompagnement à la formalisation des dossiers administratifs, construction de liens avec les services compétents pour faciliter la prise en charge des dossiers ;

Indicateurs de suivi :

- Nombre d'actions d'information sur les aides sociales mobilisables conduites à destination des apprenants et de leur famille,
- Nombre de bénéficiaires des aides sociales par année,
- Montant d'aides sociales allouées par année,
- Nombre d'apprenants en situation de handicap accueillis au sein des établissements par année,
- Nombre d'apprenants en précarité sociale et administrative accompagné par les acteurs de l'EA,
- Nature des actions, partenariats mis en œuvre afin de lutter contre la précarité sociale et administrative des apprenants.

3. Lutter contre -les violences et les discriminations et œuvrer au bien vivre ensemble :

- a. Conduire des actions de sensibilisation contre le harcèlement dans les établissements de l'enseignement agricole ;
- b. Conduire des actions de sensibilisation contre les violences sexistes et sexuelles ;

- c. Accompagner/engager toute poursuite à l'encontre des auteurs de faits de violence ou de harcèlement
- d. Encourager/soutenir et faire connaître toutes les initiatives qui concourent au mieux vivre dans les établissements

Indicateurs de suivi :

- Nombre et nature des actions de prévention mises en œuvre

- 4. Développer les interactions de l'enseignement agricole avec le monde professionnel :
 - a. Développer les interventions des professionnels au sein des établissements ;
 - b. Prospecter les professionnels afin de développer les lieux de stage ;
 - c. Développer la présence des apprenants au sein du monde professionnel : augmenter les immersions professionnelles des élèves ;
 - d. Former les maîtres de stage et les maîtres d'apprentissage ;
 - e. Organiser des rencontres entre les apprenants et les professionnels ;

Indicateurs de suivi :

- Nombre d'intervention des professionnels au sein des établissements par année,
- Nombre de lieux de stage nouveaux par année,
- Nombre de périodes de mise en situation professionnelle d'apprenants réalisées par année,
- Nombre de formations de maître de stage et de maître d'apprentissage,
- Nombre et nature de manifestations organisées visant la rencontre entre les apprenants et les professionnels.

Axe 3 : Renforcer la mobilisation des acteurs de l'enseignement agricole pour accompagner et promouvoir la transition agro-écologique, l'agriculture biologique, le développement durable et la préservation des ressources, la convergence vers la souveraineté alimentaire du territoire

- 1. Poursuivre la mobilisation des établissements dans le cadre de la transition agro-écologique et du développement de l'agriculture biologique : exemplarité des exploitations et ateliers, promotion des résultats obtenus auprès des professionnels, ...
 - a. Développer les pratiques durables (rotation des cultures, agroforesterie, réduction des intrants) ;
 - b. Mettre en place des certifications Bio et labels (participer à des programmes de labellisation, labels locaux et nationaux) ;
 - c. Proposer des ateliers thématiques pour échanger sur les pratiques innovantes.
- 2. Développer l'éducation au développement durable : déclinaison du plan national de l'alimentation, lutte contre le gaspillage alimentaire, gestion durable des espaces verts, favoriser les économies d'énergie et la préservation des ressources, valorisation/promotion des variétés animales et végétales locales, adaptées au territoire mahorais
 - a. Conduire des actions de sensibilisation pour une alimentation saine et durable (ateliers dans les établissements pour promouvoir une alimentation équilibrée) ;

- b. Sensibiliser les jeunes et intégrer des modules dans les enseignements sur la réduction des déchets alimentaires ;
 - c. Sensibiliser à l'utilisation des énergies renouvelables ;
 - d. Mettre en place des programmes de sensibilisation sur la préservation de la ressource hydrique et promouvoir les bonnes pratiques (utilisation des plantes locales et résistantes à la sécheresse pour les espaces urbains, ...) ;
 - e. Mettre en œuvre des actions visant à conserver et promouvoir les produits locaux (création de banques de semences pour préserver les variétés végétales locales, encourager les pratiques d'élevage qui favorisent la conservation des races animales locales et la biodiversité) ;
3. Développer la communication sur les initiatives de l'enseignement agricole en terme de développement durable et d'agroécologie
 - a. Identifier les initiatives mises en œuvre, mesurer leur impact et mener les travaux nécessaires à l'identification des actions à mettre en œuvre ;
 - b. Valoriser les actions mises en œuvre dans les établissements de l'EA afin de préparer les générations futures pour répondre aux défis environnementaux ;
 - c. Faire connaître au plus grand nombre l'agroécologie et sa prise en compte dans les programmes de l'EA ;
 4. Intégrer davantage les connaissances issues des travaux du pôle développement dans les contenus pédagogiques
 - a. Participation des chargés de mission du pôle de développement aux enseignements : démonstration et mise en pratique lors des travaux dirigés des élèves, ... ;
 - b. Participation des chargés de mission du pôle de développement à la conception de supports pédagogiques utilisés lors des enseignements.

Indicateurs de suivi :

- Nombre d'exploitations agricoles n'utilisant pas ou très peu de glyphosate,
- Nombre d'établissements ayant parmi son exploitation agricole au moins un atelier de production en AB (représentant au moins 20% de la SAU de l'établissement),
- Nombre d'atelier technologique ayant une certification AB,
- % de SAU en AB ou SIQO (signes d'identification de la qualité et de l'origine),
- Nombre de ½ journées de temps d'échanges ou débats sur les transitions et l'agroécologie ouvertes à des partenaires socio-économiques, parties prenantes ou grand public,
- Nombre d'apprenants impliqués dans un projet pour les transitions et l'agroécologie,
- Nombre d'actions de transfert de connaissances et de coopérations réalisées par an par le pôle développement,
- Nombre d'actions inscrites dans un PAT réalisées par an par le pôle développement

Axe 4 : Développer l'ouverture sur l'extérieur des acteurs de l'enseignement agricole et la coopération internationale

1. Développer les actions favorisant l'ouverture sur l'extérieur et la mobilité des apprenants :
 - a. Encourager l'adhésion des établissements de l'EA à des réseaux académiques et professionnels internationaux ;
 - b. Organiser des sessions d'informations sur les opportunités de mobilité internationale ;
 - c. Développer les interventions des professionnels internationaux sur le territoire (conférences, séminaires, sessions de mentorat, ...) ;
2. Développer les synergies régionales pour favoriser les projets de coopération :
 - a. Analyser les ressources et les compétences disponibles ainsi que les besoins spécifiques de chaque acteur ;
 - b. Animer le réseau régional de la coopération afin de favoriser les projets partagés ;
3. Renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle par des actions d'information, de sensibilisation, de conseil, de veille sanitaire, d'expertise et de formation dans les pays de la COI et ceux concernés par le programme INTERREG Canal du Mozambique
 - a. Intégrer systématiquement les normes applicables à Mayotte en terme de sécurité alimentaire dans toutes les actions de formation menées par les établissements de l'EA à destination des partenaires de la coopération internationale ;
 - b. Accompagner les partenaires de la coopération internationale dans l'intégration des normes applicables à Mayotte dans la définition et le développement de tout projet économique (import, transformation et commercialisation).

Indicateurs de suivi :

- Nombre d'apprenants et d'enseignants bénéficiant d'une mobilité internationale,
- Nombre de partenariats éducatifs établis entre établissements de l'EA dans différents pays,
- Nombre de certifications ou d'accréditations reconnues internationalement obtenues par les établissements de l'EA,
- Nombre de projets de coopération avec des partenaires étrangers,
- Nombre de réunions d'information organisées visant à promouvoir les mobilités internationales,
- Nombre de partenaires extérieurs formés sur les normes applicables à Mayotte.

Conclusion

Le PREA 2024-2028 avec ces quatre axes (attractivité/besoins en compétences, insertion, transition agro-écologique et coopération internationale) s'inscrit dans la continuité des actions du précédent PREA 2019-2023.

Pour autant il s'agit d'un projet ambitieux, qui se veut à la hauteur des enjeux du développement d'une agriculture mahoraise durable et d'un renforcement des compétences de tous les apprenants (élèves, apprentis et adultes) des établissements d'enseignement agricole (public et privé).

Comme tout document stratégique, le PREA pourra faire l'objet d'inflexion ou de réorientation en cours de mise en œuvre, d'autant plus dans le contexte post-cyclone, pour tenir compte d'éventuels changements structurels de l'environnement de l'enseignement agricole mahorais.

La réussite du PREA reposera sur l'engagement des acteurs de l'enseignement agricole et la collaboration de leurs principaux partenaires institutionnels, professionnels et associatifs.

Afin de favoriser la réussite du PREA au service du territoire, une animation et un suivi de sa mise en œuvre seront réalisés au cours de réunions périodiques avec les responsables des établissements et un point d'étape annuel sera réalisé avec les professionnels au sein de la commission dédiée du COSDA.